



Récupérer ma maison après jugement de divorce

Par **Catherinelle**, le **05/05/2008** à **18:43**

Bonjour

je viens de recevoir le jugement de divorce.

Voici la situation : Je suis mariée sous le régime de la communauté en 1989.

J'ai quitté mon mari en 2005, le laissant dans la maison familiale qui m'appartient à 75%. (51 % d'apport personnel et 25 % moitié de la communauté.)

Il est redevable d'une indemnité d'occupation qu'il ne paye pas.

Je souhaite récupérer ma maison pour m'y installer, le plus rapidement possible car je paye moi-même un loyer fort couteux.

Que dois-je faire ? A quel moment puis-je exiger qu'il quitte cette maison ?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **11/05/2008** à **19:45**

Bonsoir,

Il faut voir votre avocat afin de proposer à votre ex de lui racheter sa part et à défaut lancer une procédure de partage judiciaire de la communauté